

Règlement du concours :

CONCOURS DE CREATION DE PLANETES POUR LE JEU SNAKEGALAXY : REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : La société DigDog Sarl, dont le siège social est situé 100 cours Lafayette, 69003 - Lyon, France, au capital de 37.400€, RCS Lyon 508 763 778 00018, organise un concours de création de planète pour le jeu SnakeGalaxy, du 15 juin au 15 septembre 2009 à minuit (heure de Paris).

Article 2 : Ce concours est totalement gratuit, sans obligation d'achat, ouvert à toute personne à titre individuel, mais n'est pas ouvert aux sociétés ou aux collectifs organisés (associations, etc.). De même, ne pourront participer les collaborateurs (ou leurs familles) des sociétés qui, directement ou indirectement, prennent part à l'organisation de ce concours.

Article 3 : Le principe du concours : Les participants sont invités à concevoir et créer un dessin original d'une planète pour le jeu SnakeGalaxy en tenant compte des remarques ci-dessous : Dessinez une planète originale pour servir de visuel à un niveau du jeu SnakeGalaxy et voyez votre œuvre prendre vie dans un jeu vidéo. Envoyez-la nous avant le 15 Septembre 2009.

Chaque participant pourra présenter au plus trois planètes et ne pourra remporter qu'un seul prix.

Article 4 : Toutes les œuvres doivent nous être envoyées par transfert électronique à l'adresse suivante :

concours.snakegalaxy@digdog-studio.com.

ATTENTION : L'utilisation du formulaire prévu pour le concours est obligatoire. Ce formulaire est disponible sur le site web de DigDog : <http://www.digdog-studio.com>

Le respect de cette formalité est impératif pour concourir.

Les envois de projet par d'autres moyens ne seront pas pris en compte. La date limite de réception des participations est fixée au 15 Septembre 2009 à minuit (heure de Paris). Il appartient aux concurrents de s'assurer du bon envoi et de la bonne réception par le site DigDog de leur(s) projet(s) et de garder un double des fichiers envoyés (ces derniers n'étant pas retournés). Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité en cas de non-réception, perte ou autre avarie de projets ou fichiers envoyés par les concurrents, quelle qu'en soit la cause.

Article 5 : Le jury distinguera, à la majorité des votes et en explicitant ses choix, un lauréat. **Le lauréat** verra sa création portée dans le jeu vidéo SnakeGalaxy

Article 6 : Les participants garantissent être les auteurs des créations proposées et en détenir tous les droits afférents, en particulier d'utilisation des éléments rajoutés

(visuels, typos, etc.). Ils seront seuls responsables des éventuelles infractions à cet égard vis-à-vis de tiers, et garantissent organisateurs et sponsors du concours contre d'éventuels recours ou litiges et leurs conséquences, judiciaires ou autres.

Par le fait de participer au concours, vous cédez vos droits d'auteurs à DigDog. Vous autorisez DigDog à publier et reproduire votre œuvre dans le jeu SnakeGalaxy, comme dans tous les supports de communication et produits dérivés éventuels.

Vous acceptez également que vos coordonnées soient utilisées par les organisateurs et sponsors pour communiquer sur les résultats.

Article 7 : Une sélection des participants sera faite par DigDog, et paraîtra sur le site dès le 30/09/09. Le ou les gagnants seront avisés individuellement

Le jury, composé des membres de DigDog, se réunira en septembre pour sélectionner le ou les lauréats.

Toute réclamation quant à l'application du présent règlement devra être adressée en courrier recommandé à DigDog Sarl à son Siège Social au plus tard le 15 Octobre 2009.

Toute réclamation sera soumise au jury pour examen, et son verdict sera sans appel. Le présent concours est soumis à la loi française, les tribunaux de Lyon étant seuls compétents pour trancher des éventuels litiges.